



Déclaration du SNUipp-FSU33 à la CAPD du 3 juin

Madame la Directrice adjointe,

Nous souhaitons à nouveau intervenir sur la situation catastrophique du remplacement dans notre département. Les collègues de l'IME Lussac étaient en grève hier pour protester contre le non remplacement d'une collègue qui part en stage de formation CAPSH pendant 3 semaines. Pour le SNUipp-FSU, cette situation est inacceptable. Nous sommes intervenus de nombreuses fois sur la situation compliquée de cet IME avec des collègues nommés d'office et le manque de stabilité de l'équipe enseignante. Il n'est pas possible que des stages statutaires de collègues qui souhaitent s'inscrire dans des formations spécialisées ne soit pas remplacés et déstabilise le travail effectué par l'équipe enseignante avec des conséquences pour des élèves particulièrement fragiles. Ces problèmes de remplacement se posent également dans les autres établissements spécialisés où des collègues partent en formation CAPASH. Le SNUipp-FSU demande que les collègues puissent être entendus et qu'une solution puisse être trouvée rapidement.

Les enseignants du premier degré ainsi que l'ensemble des agents des trois versants de la fonction publique ont été appelés à se mobiliser le 15 mai pour exprimer leur mécontentement et leurs exigences en matière de salaire et d'emploi public. Sur la question du pouvoir d'achat, il y a nécessité à sortir de la situation intolérable du gel du point d'indice et urgence à apporter une hausse significative des salaires. Le SNUipp-FSU est donc en attente de réponses claires et précises lors des discussions autour des salaires de la fonction publique qui doivent se tenir d'ici mi-juin.

Par ailleurs, nous dénonçons l'obligation faite aux enseignants des écoles de finir l'année scolaire pour faire valoir leur droit à la retraite.

La mobilité des personnels s'est fortement dégradée ces dernières années, lors des phases de mutations inter départementales et départementales. Elle comporte d'autres aspects sur lesquels il faudra se pencher rapidement. Nous rappelons les termes très clairs du décret du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, qui prévoit que " La formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires fait l'objet d'une politique définie, animée et coordonnée en liaison avec les organisations représentatives du personnel."

Qu'en est-il des possibilités de détachement, de la nécessité d'abonder en moyens la formation continue et les possibilités de congé de formation professionnelle, de la mise en œuvre effective du droit individuel de formation (DIF) qui est très peu utilisé, de la validation des acquis de l'expérience et reconnaissance des acquis professionnels et des préparations aux examens et concours administratifs ? Les budgets et les emplois doivent être programmés pour que les droits des personnels soient effectifs.

Le droit syndical a également été mis à mal durant ces dernières années : SMA , limitation du droit d'accès aux RIS et aux stages de formation syndicale. Autant de barrages mis entre nos collègues et leurs droits à s'informer, s'organiser, se mobiliser. Le SNUipp-FSU revendique que nos collègues bénéficient des mêmes droits à se réunir sur la globalité de leur temps de travail, que l'ensemble des personnels de la fonction publique.

L'évaluation sur les acquis des élèves à l'entrée au CE2, rendue publique fin mai, confirme que la lutte contre l'échec scolaire ne se résume pas aux rythmes mais concerne en priorité le fonctionnement de l'école et sa pédagogie, les conditions d'apprentissage des élèves et la formation des enseignants.

Pour le SNUipp-FSU, notre école a besoin d'enseignants formés, reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunérés à la hauteur de leur niveau de qualification. La baisse du nombre d'élèves par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. Notre métier a aussi besoin de confiance et de temps dégagé pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.

Les difficultés d'organisation des services engendrées notamment par la multiplicité des horaires liée à la réforme des rythmes et par le manque de postes et de personnels, ont des conséquences négatives sur les droits des enseignants. Les collègues ont besoin de sérénité pour préparer correctement la rentrée scolaire dans l'intérêt des élèves, tant en ce qui concerne le calendrier scolaire que leurs conditions de travail.